

rons ci-après un certain nombre de constats comme jalons d'évaluation de la conjoncture.

En ce qui concerne les intervenants-clés dans la transition, on peut en premier lieu noter qu'après une première période de flottement et de posture défensive (jusqu'en avril 1986), le CNG, à toutes fins pratiques identifié à l'Armée, conserve l'initiative de l'action politique.

Après une tentative avortée de résurgence officielle en novembre 1986, les secteurs duvaliéristes ou néo-duvaliéristes se verront délégitimés politiquement par l'article 291 de la nouvelle constitution de 1987 bannissant pour les prochaines dix années la participation politique de duvaliéristes trouvés indignes aux termes de la loi.

Quant aux forces nouvelles, elles comprennent un éventail multiforme allant de la classe politique traditionnelle en recomposition à la nébuleuse des mouvements, groupes et groupuscules s'identifiant au mouvement démocratique et populaire. Dans le premier cas, il ne s'agit pas encore de partis vraiment enracinés dans le tissu national, mais au mieux de plates-formes (en général, de centre ou de centre-droit) servant à mettre en valeur le chef aspirant au pouvoir. Parmi les plus représentatifs de cette mouvance, signalons : Marc Bazin, Leslie Manigat, Hubert de Ronceray, Grégoire Eugène, Louis Déjoe II et Sylvio Claude. Dans le deuxième cas, l'observation principale à faire concerne la dynamique centrifuge de ces mouvements, c'est-à-dire leur fragmentation, bien que, paradoxalement, ils personnifieront le pôle idéologique du changement face au CNG et à l'arrière-garde duvaliériste. De ces mouvements va émerger le groupe des 57 puis, à l'automne 1987, le Front national de concertation (FNC), coalition de tendance centre-gauche qui, en peu de temps et malgré des faiblesses organisationnelles certaines, se présentera comme la «solution» de changement avec comme porte-parole, M. Gérard Gougue, ministre démissionnaire de la Justice au sein du CNG.

Autour de cet échiquier particulièrement mouvant à partir de juin-juillet 1987 se déploie l'action tantôt incitative tantôt temporisatrice de l'Église catholique, c'est-à-dire de la Conférence épiscopale qui prend position, interprète et s'interpose, mais sans nécessairement parler toujours d'une seule voix. Également les syndicats, en particulier la CATH (Centrale autonome des travailleurs haïtiens), joueront un rôle très actif, quoique pas toujours bien

avisé, dans le corps-à-corps politique avec le CNG. Il faudrait enfin pouvoir analyser l'apport multiforme de groupements, d'associations professionnelles, d'organisations de quartier, etc. qui ont foisonné à la faveur du déverrouillage politique du 7 février 1986, de même que les influences directes et indirectes qu'ont pu exercer notamment les États-Unis pour orienter le processus de transition conformément à leurs intérêts.

Quoi qu'il en soit, il reste qu'après le vote-plébiscite de la Constitution (29 mars 1987), l'étape de décantation politique s'est articulée autour de l'organisation des élections générales par le Conseil électoral provisoire (CEP) prévu justement par cette Constitution. On connaît bien les péripéties institutionnelles et autres qui ont opposé le CEP et le CNG. Après la reculée spectaculaire de ce dernier sur le projet de loi électorale du CEP, s'engage la phase finale de confrontation entre ce dernier et le CNG, avec les résultats politiquement et humainement dévastateurs que l'on sait : annulation forcée des élections par le CEP et massacre délibéré d'électeurs dans des bureaux de vote de la capitale.

Les «élections» organisées le 17 janvier 1988 par le nouveau CEP et sous contrôle du CNG n'ont fait que corroborer la stratégie antérieure. Néanmoins, elles ont eu le mérite de susciter de nouveaux positionnements parmi les forces identifiées précédemment sur l'échiquier de la transition. Ainsi un Comité d'entente démocratique regroupera des leaders de centre-centre droit (Bazin, Déjoe, Sylvio Claude) et le Front national de concertation représenté par Gougue. De même, un «Manifeste pour la démocratie après le massacre du 29 novembre» sera signé par un regroupement d'institutions religieuses, catholiques et protestantes, d'organisations syndicales ouvrières et paysannes, par des

associations socio-professionnelles, etc. Ce Manifeste, qui considère comme étant nul le résultat des élections du 17 janvier, exprime une nouvelle volonté de rassemblement unitaire.

AUJOURD'HUI, PLUS DE CINQ MOIS après l'installation de Leslie Manigat comme président déclaré élu (avec quelque 34 p.100 des voix recensées par le CEP/CNG), quelles peuvent être les chances de la démocratie en Haïti ?

D'abord, il semble certain qu'en prenant «le risque calculé», comme il l'a dit lui-même, de jouer le nouveau jeu du CNG, c'est-à-dire des FAD'H, Leslie Manigat compte jouer «gagnant», au grand dam de ses adversaires qui croyaient avoir la bonne cote auprès des acteurs décisifs des FAD'H. Pour y parvenir, il a dû faire des compromis et des concessions dont la nature plus ou moins contraignante ne manquera pas de se révéler à plus ou moins brève échéance.

En contrepartie, Leslie Manigat, a dû se révéler un atout fort convenable pour aider les FAD'H à sortir de l'impasse politique du 29 novembre 1987, notamment face aux États-Unis pris vraisemblablement au dépourvu par l'ampleur imprévue de la catastrophe et tentés par la perspective d'une autre solution que celle du CNG dirigé par le général Namphy. En effet, Manigat aura eu, sur ses compétiteurs pro-CNG, le double avantage de jouir d'un appui international enviable (Internationale chrétienne-démocrate, Internationale socialiste) et de s'être montré réceptif «aux déçus du duvaliérisme» à qui il a réitéré des appels à la conciliation.

Restent les anciens compétiteurs du Comité d'entente démocratique. D'entrée de jeu, Manigat joue, face à eux, la carte de la trêve politique et

souhaite pouvoir dialoguer avec une opposition «positive et constructive». Reste enfin et surtout le peuple dont les revendications fondamentales constituent le test du changement vers la démocratie en Haïti. Quoi lui dire de vraiment nouveau pour regagner sa confiance et emporter son adhésion ? Manigat a inauguré une série de conversations télévisées avec le peuple – *Koze anba tonel* – (causerie sous la tonnelle) qui se veulent des messages de vérité. Bref, faute d'avoir obtenu la sanction populaire non équivoque par le suffrage universel, le président du 17 janvier 1988 cherche à se créer une légitimité institutionnelle *de facto* qui conforterait ses pouvoirs constitutionnels de commande et de décision.

Quant aux partenaires internationaux, certains – la France, le Japon, la République fédérale d'Allemagne et le Venezuela – font leur la politique de «la chance au coureur». Il est plausible que le Canada leur emboîte le pas suite au dépôt du rapport de la Commission Hudon.* Les États-Unis se cantonnent dans le fameux *wait and see*, tout en renonçant à appliquer de nouvelles sanctions économiques contre le gouvernement haïtien.

En tout et pour tout, Leslie Manigat se sent suffisamment confiant pour affirmer récemment qu'il accomplira son mandat intégralement : «Pas un jour de plus, pas un jour de moins.» Cela reste à voir, compte tenu de l'équilibre précaire du rapport de forces dont il aura été le principal bénéficiaire. Le meilleur test de sa viabilité et de sa longévité demeure encore la satisfaction des revendications fondamentales mises de l'avant à partir du 7 février 1986. Ce serait une des ruses mystérieuses de l'histoire qu'il puisse y parvenir à la faveur de ce raccourci du 17 janvier 1988. □

*Rapport du groupe de parlementaires sur Haïti, Jean-Guy Hudon, député et président du groupe, avril 1988.

Pour en savoir plus

«Haïti Terror and the 1987 Elections», *National Coalition for Haitian Refugees and Americas Watch*, novembre 1987.

Haiti Information libre (mensuel), n° 30, mars 1988.

Cary Hector, «Du 7 février 1986 au 7 février 1988 : *quo vadis Haïti ?*», *Collectif Paroles*, Revue culturelle et politique haïtienne, Montréal, n° 33, janvier 1987.

Caroline Jarry, «Le mouvement populaire haïtien. L'exigence de la démocratie», *Mouvements*, Montréal, vol. 4 no 5, mai-juin 1987.

